

**Enquête hebdomadaire de signalement de cas de COVID-19 dans  
l'enseignement agricole  
(Public et privé)**

***Vendredi 12 février 2021***

**I. L'enseignement supérieur agricole : une baisse sensible des nouveaux cas de Covid ainsi que des cas contacts.**

**1. Rappel méthodologique**

Depuis la rentrée de septembre 2020, les établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés) remontent à la DGER le nombre de nouveaux cas de Covid confirmés (nouveaux cas asymptomatiques et nouveaux cas cliniques) et le nombre de nouveaux cas contacts identifiés par les ARS, parmi leur population étudiante (étudiants/doctorants/stagiaires/apprentis) et parmi leurs personnels (enseignants et non enseignants).

Le signalement des nouveaux cas de COVID-19 s'effectue sur une base hebdomadaire (du jeudi 0 heure de la semaine n-1 au mercredi minuit de la semaine n).

**Il s'agit de prendre en compte le nombre de nouveaux cas (l'incidence),** ce qui est plus fiable pour déterminer le risque pour une population donnée, par comparaison à la prévalence qui prend en compte à la fois le nombre de cas anciens et nouveaux ainsi que leur durée. Ces deux notions ont bien été précisées aux établissements.

De même, s'agissant des nouveaux cas contacts, il a été indiqué aux établissements qu'il s'agissait des nouveaux **cas contacts qui ont été identifiés par les ARS.**

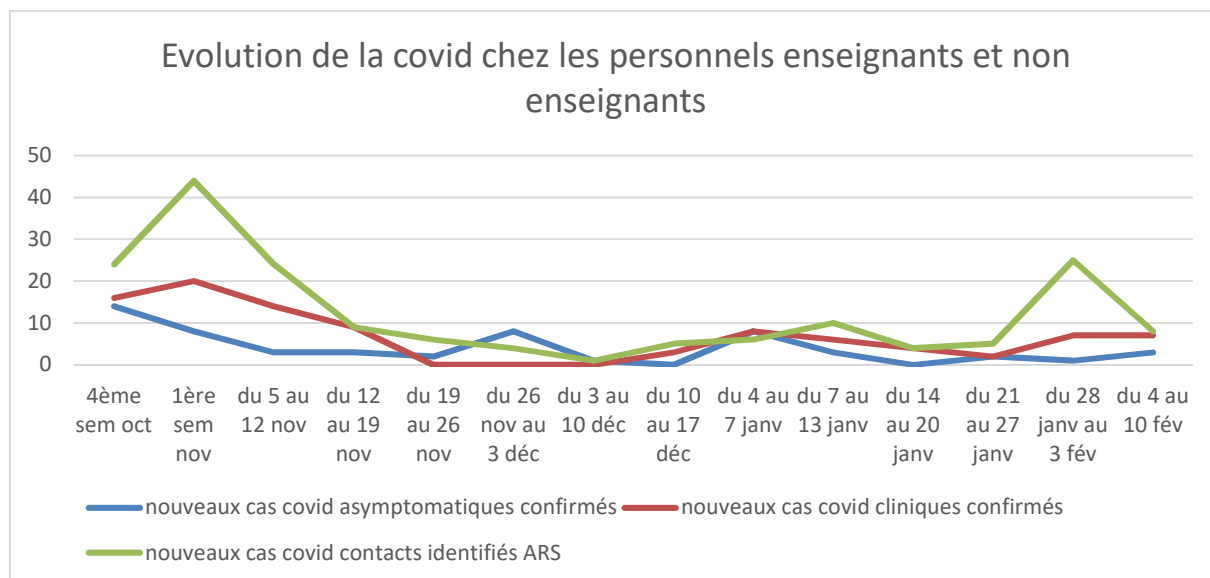
**Par ailleurs, les données remontées des écoles n'ont aucune valeur épidémiologique.**

**Les données transmises par les établissements sont aussi à prendre avec prudence à certaines périodes.**

Ainsi, sur la période de la 3<sup>ème</sup> semaine de novembre jusqu'au début du mois de décembre, la plupart des écoles ne comptabilisaient que quelques unités de nouveaux cas de Covid et pour certaines d'entre elles, aucun nouveau cas n'était recensé ; cette situation était en grande partie liée à la difficulté pour les établissements de recueillir l'information auprès des étudiants qui étaient retournés à leur domicile.

A noter aussi que la légère hausse constatée la semaine de rentrée de janvier était difficile à interpréter en l'absence de données la semaine précédente (pause hivernale).





### **3. Point sur la reprise progressive des enseignements dans les établissements**

Un courriel a été adressé dès le 4 février aux directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés) les informant de la publication du décret no 2021-105 du 2 février 2021 modifiant le décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ce texte prend en compte les annonces du Président de la République en date du 21 janvier dernier.

Le régime d'autorisations préalables pour les formations à caractère pratique est remplacé par une **autorisation générale de l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur afin de permettre l'accès aux formations et aux activités de soutien pédagogique dans la limite d'un effectif d'usagers n'excédant pas 20 % de la capacité d'accueil de l'établissement.**

Les dérogations pour les exploitations agricoles et les CHUV sont maintenues.

**La circulaire qui avait été adressé le 22 janvier dernier aux établissements prenait déjà en compte ces modifications à venir. Elle n'a donc pas besoin d'être amendée. En revanche, la FAQ « enseignement supérieur » a été actualisée.**

## II. L'enseignement technique agricole : la situation évolue favorablement cette semaine.

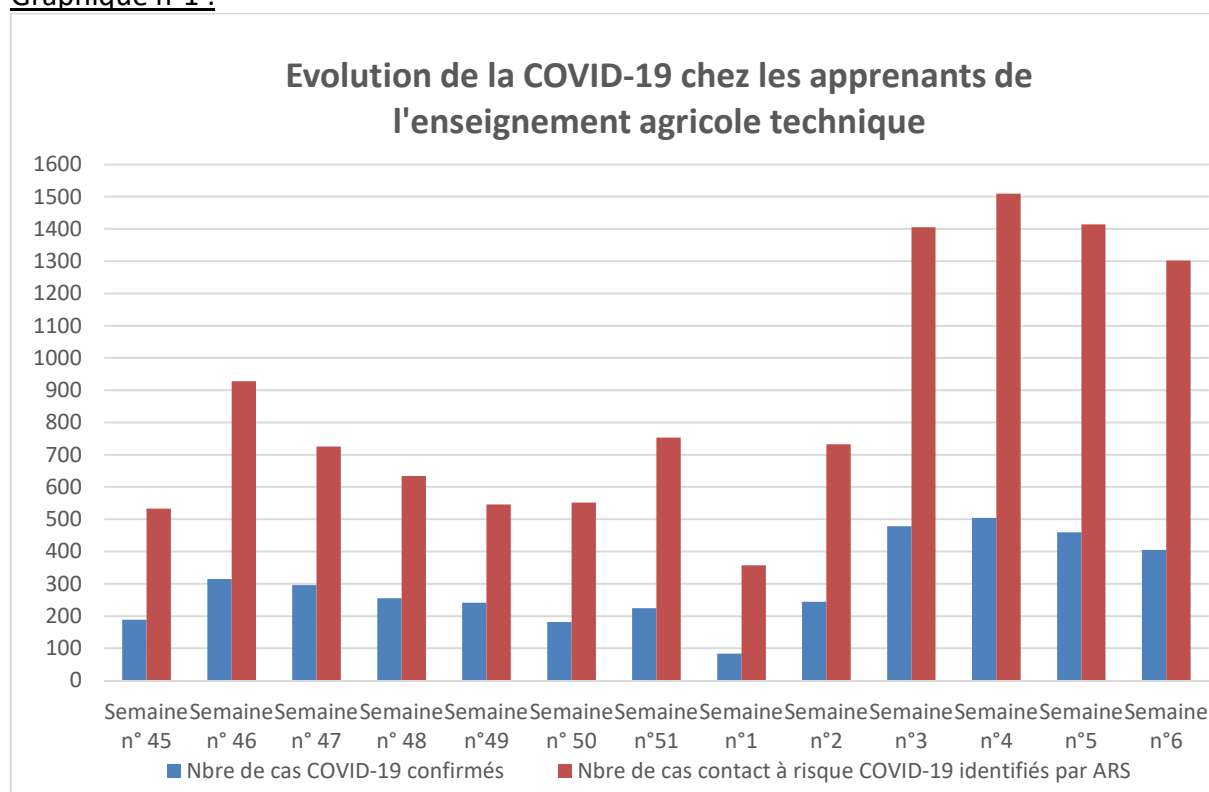
Un suivi quotidien de l'évolution du nombre de cas confirmés Covid-19 et de cas contacts à risque<sup>1</sup> identifiés par les agences régionales de santé (ARS) est réalisé par la DGER (sauf durant les congés scolaires).

Les remontées transmises par les autorités académiques permettent également de mesurer l'impact en matière d'organisation pour les 805 établissements<sup>2</sup> de l'enseignement technique agricole dans le contexte sanitaire actuel où le niveau de circulation du SARS-COV-2 s'intensifie.

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants (graphique n°1) et les personnels (graphique n°2) depuis la rentrée des congés d'automne.

Remarque : les congés scolaires d'hiver de la zone A ont débuté cette semaine ; la transmission des données est suspendue pour les établissements de cette zone. Toutefois, certains établissements, ne suivant pas le rythme des congés scolaires (exemple : formation professionnelle continue), sont susceptibles d'accueillir des apprenants. La remontée des informations relatives à la situation sanitaire est maintenue dans les mêmes conditions pour ces établissements.

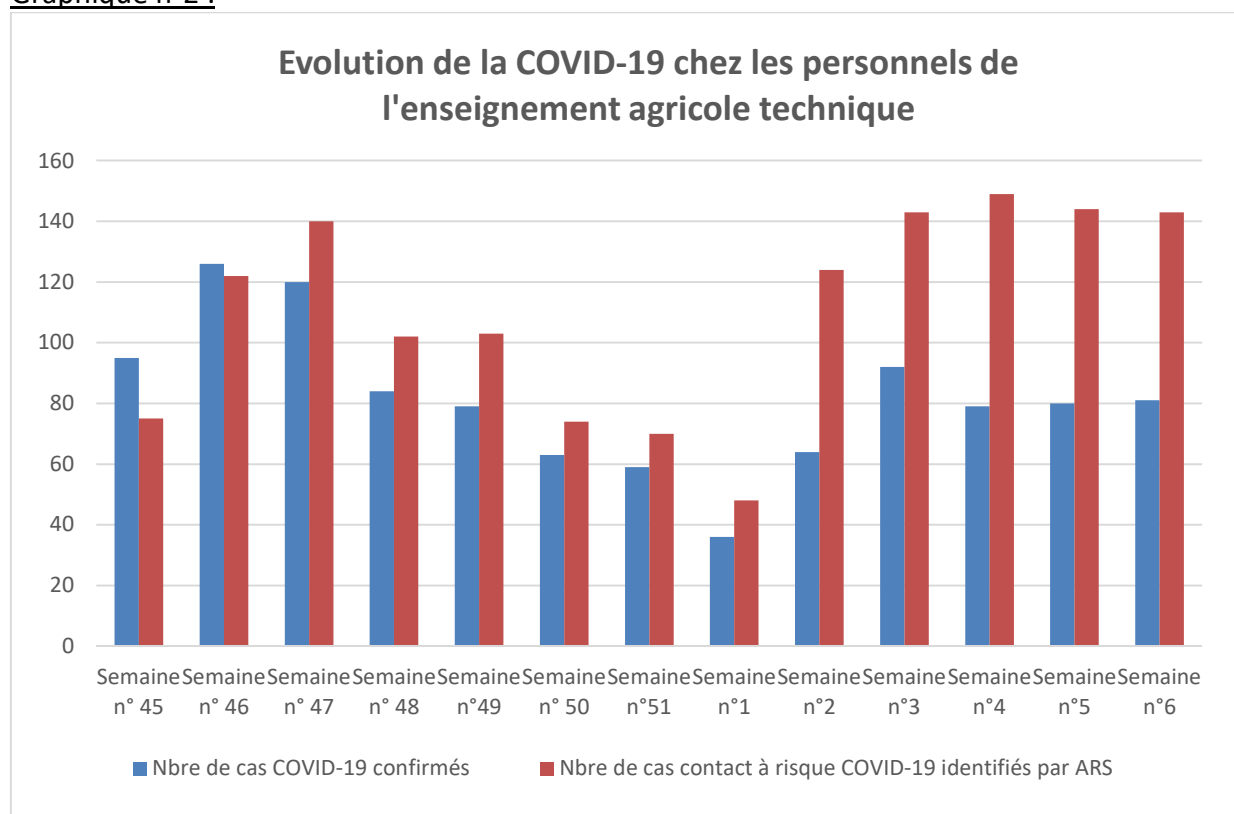
Graphique n°1 :



<sup>1</sup> Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace.

<sup>2</sup> 216 publics et 589 privés.

Graphique n°2 :



**1. Pour la deuxième semaine consécutive, on observe une baisse des cas COVID-19 confirmés et des cas contacts à risque.**

Le **nombre de cas Covid confirmés** (486 personnes) baisse de 54 personnes par rapport semaine -1) confirmant ainsi la rupture dans la courbe d'évolution observée la semaine dernière.

**Le nombre de cas confirmés chez les élèves/étudiants** baisse (-54 jeunes par rapport à semaine-1, passant de 395 à 341).

Cette semaine, 0,22% des lycéens et étudiants scolarisés en formation initiale scolaire (public) dans l'enseignement technique agricole sont infectés par la Covid-19. Sur la même population, 0,84% sont considérés comme étant des cas contact à risque par les ARS. Ces données sont en hausse conformément à l'augmentation du nombre de personnes concernées pour chaque critère.

Le nombre de **cas confirmés COVID chez les personnels** varie de +1 personne par rapport à semaine-1 (évolution peu significative).

Le nombre de **cas contact à risque** validés par les ARS décroît également cette semaine (-113 personnes par rapport semaine -1) se traduisant de la manière suivante pour chaque catégorie de cas contact à risque apprenants (élèves/étudiants : -117, apprentis : +22 et stagiaires : -17) et personnels (-1). La baisse enregistrée cette semaine correspond à 13 unités près à baisse déjà enregistrée la semaine dernière. A noter que la donnée relative aux apprentis augmente

toujours mais dans une moindre proportion par rapport à la semaine précédente où la variation était de +100.

Remarque : en rouge : évolution à la hausse, en vert : évolution à la baisse, en noir : données stables.

Les régions les plus impactées sur la base du cumul des cas confirmés et des cas contacts sont:

- **Auvergne-Rhône-Alpes** : cas contact à risque : 128 contre 129 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 60 cas contre 56 ;
- **Bourgogne Franche-Comté** : cas contact à risque : 225 contre 262 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 70 cas contre 85 (données identiques semaine -1) ;
- **Grand Est** : cas contact à risque : 167 contre 234 par rapport à semaine -2, cas confirmés COVID : 35 cas contre 42 ;
- **Hauts de France** : cas contact à risque : 87 contre 136 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 39 cas contre 60 ;
- **Nouvelle Aquitaine** : cas contact à risque : 58 contre 72 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 69 cas contre 41 ;
- **Occitanie** : cas contact à risque : 221 contre 335 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 63 cas contre 90 ;
- **PACA** : cas contact à risque : 210 contre 130 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 54 cas contre 51.

Récapitulatif national par région

Région	Nbre de cas contact à risque COVID-19 identifiés par ARS					Nbre de cas COVID-19 confirmés				
	Personne	Elève	Apprenti	Stagiaire	Total	Personne	Elève	Apprenti	Stagiaire	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	17	101	10	-	128	11	41	8	-	60
Bourgogne-Franche-Comté	3	182	39	1	225	13	50	7	-	70
Bretagne	4	114	-	10	128	3	16	-	8	27
Centre-Val de Loire	10	21	65	-	96	8	25	5	1	39
Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Est	20	103	19	25	167	7	14	6	8	35
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	3	-	-	3
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hauts-de-France	20	62	5	-	87	7	28	2	2	39
Île-de-France	5	11	11	-	27	1	4	2	-	7
La Réunion	8	-	-	-	8	1	1	-	-	2
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mayotte	4	-	-	-	4	-	1	-	-	1
Normandie	10	45	-	-	55	2	6	-	-	8
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Aquitaine	7	50	1	-	58	6	58	2	3	69
Occitanie	10	204	6	1	221	3	57	3	-	63
Pays de la Loire	-	25	-	-	25	1	7	-	-	8
Polynésie Française	5	1	-	-	6	1	-	-	-	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20	122	66	2	210	17	30	7	-	54
Wallis et Futuna	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
National	143	1 041	222	39	1 445	81	341	42	22	486

## 2. A l'instar des autres indicateurs, on observe une baisse du nombre de classes fermées et de fermetures partielles d'établissement.

Sur les 805 établissements de l'enseignement agricole technique, on dénombre cette semaine:

- 51 classes fermées (-6 par rapport à semaine -1) : -8 en formation initiale scolaire, +3 en apprentissage, -1 en formation continue ;
- 2 établissements totalement fermés (-5 par rapport à semaine -1) ainsi que les internats ;
- 20 établissements partiellement fermés du fait de la fermeture d'une ou plusieurs classes (-5 par rapport à semaine -1) ;
- 3 internats partiellement fermés (-2 par rapport à semaine -1).